Forums pour les consommateurs

## Arrêt de cannabis depuis 40 jours et prise de sang

Par Profil supprimé Posté le 27/09/2021 à 00h34

## Bonjour à tous,

j'ai arrêter le cannabis il y a 40 jours maintenant le 18 août 2021, j'ai passer une première prise de sang par mon docteur personnel le 04 septembre 2021 qui me dit que je suis positif pour:

le delta9 tetrahydrocannabinol je suis à un taux de 2,86 g/l

Je suis aussi positif également pour le : delta9 thc 9 cooh 23,20 g/l

Mais je suis négatif au hydroxy delta 9 tetrahydrocannabinol

J'étais une fumeuse régulière pendant 15 ans je fumer environ 10 g par semaines ...

Je doit re faire une prise de sang par un expert nommé par la juge le 06 octobre 2021

pensiez vous que je puisse encore être positif après un arrêt complet depuis 40 jours ?

Je me suis mise au cbd comme substitution pour arrêter facilement car j'étais très anxieuse et je suis quelqu'un de très stressé je me pose aussi la question si cela peux jouer sur ma prise de sang ?

Je voudrais également savoir si mon taux de thc 9 cooh était haut 26,20 g/l?

Avez vous des conseils pour évacuer les toxines rapidement dans mon corps s'il vous plaît ?

J'ai lu que le café aide beaucoup à éliminer les toxines j'en bois environ 1 litre par jours.

Et j'ai lu que le jus de citron également aide à l'éliminer le thc du foie et j'en bois également beaucoup (environ 2/j mélanger à de l'eau chaude )

En vous remerciant d'avance pour vos réponses et vos conseils qui me serez très utiles n'hésitez pas également si vous avez besoin de conseils pour arrêter

## 1 réponse

## Bonjour Familyx59,

Tout d'abord toutes nos félicitations pour votre arrêt du cannabis. Nous espérons que vous en appréciez aujourd'hui les bénéfices.

Je serais plutôt optimiste pour votre prise de sang du 6 octobre. En effet, les résultats que vous présentez ci-dessus correspondent à un prélèvement sanguin fait un peu plus de 15 jours après votre arrêt. Les résultats sont déjà bien bas et n'ont cessés de diminuer depuis ce temps. Il est possible que vous soyez déjà "négative" en fait. D'après nos données on peut, exceptionnellement, retrouver des traces de cannabis dans le sang au-delà d'un mois après l'arrêt chez les personnes qui étaient consommatrices régulières. Le mot "exceptionnellement" a son importance : ce n'est pas tous les consommateurs réguliers qui ont des traces dans le sang si longtemps après l'arrêt. D'après nos calculs vous en serez à 50 jours d'arrêt le 6 octobre. Cela devrait être largement suffisant pour que les métabolites du cannabis aient disparus de votre sang ou qu'il n'en reste vraiment que très peu.

Attention cependant à votre consommation de CBD. Le CBD peut contenir un peu de THC et cela introduit donc une inconnue quant à votre examen du 6 octobre. Il n'est pas impossible que ce THC-là soit dépisté par une analyse toxicologique. Je vous conseillerais, si ce n'est pas trop difficile, d'arrêter le CBD pour le moment et de trouver autre chose pour vous calmer si vous avez vraiment besoin d'un calmant.

Oubliez les supposées méthodes d'élimination que vous dites utiliser. Ce sont des légendes urbaines. Le but de boire du café c'est tout simplement vous faire uriner plus souvent. Vous obtenez le même résultat avec de l'eau bue régulièrement et sans excès. Boire trop de caféine peut être dommageable pour votre santé. Réduisez votre consommation car ce que vous faites est vraiment inutile pour éliminer plus vite les cannabinoïdes présents dans votre organisme. Et puis, tout simplement je vous rappelle que l'on va vous faire une prise de sang et non un prélèvement urinaire. Les métabolites présents dans le sang proviennent soit d'un relargage du THC stocké dans vos graisses, soit d'une consommation exogène. La consommation de café, de citrons ou d'eau n'a pas d'influence là-dessus. En fait il n'y a pas de méthode fiable pour diminuer la durée de positivité au cannabis.

Dites-vous enfin que même si le prélèvement réalisé le 6 octobre donnait un résultat "positif", il ne montrera que d'infimes traces des métabolites restants. C'est déjà un élément de preuve pour montrer que vous n'avez pas consommé récemment et donc que vous avez probablement arrêté. Après, nous ne connaissons pas le contexte juridique dans lequel cet examen est réalisé donc nous ne savons pas si cela peut jouer en votre faveur. Mais n'oubliez pas que les résultats d'une analyse sont une chose et les décisions rendues par la justice une chose bien différente encore. N'hésitez pas à argumenter et dire que vous avez arrêté depuis 2 mois si vous en avez la possibilité et que c'est opportun. Si ce n'est pas opportun vous pouvez aussi invoquer votre consommation de CBD qui est légale mais qui peut contenir d'infimes traces de THC. Si vous en avez un, demandez conseil à votre avocat sur ce que vous pouvez dire ou pas.

le modérateur.